

Si vous rencontrez des soucis de connexion, n'hésitez pas à consulter notre FAO

° ()

0 - Commencement de la démarche M-6 à M-3





0 - Commencement de la démarche M-6 à M-3

#### Construction du Projet de Transition Professionnelle et du dossier

<u>Cliquez et consultez la rubrique : « Qu'est-ce que le Projet de Transition</u> <u>Professionnelle ? »</u>

- Le bénéficiaire élabore un projet de reconversion professionnelle réaliste et cohérent : en effet la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR) évaluera le projet en fonction :
  - de la pertinence du projet de reconversion
  - des perspectives d'embauche dans la région
  - de la cohérence du parcours de formation proposé par l'organisme de formation en fonction du profil du salarié
- Il peut bénéficier de l'aide d'un <u>Conseiller en Evolution Professionnelle</u>
- Il prend rendez-vous avec son centre de formation et établit avec lui un positionnement préalable
- Il fait sa demande d'autorisation d'absence à son employeur dans les délais (pour les salariés en CDI et Intérimaires) pour une formation réalisée sur Temps de Travail
- Il vérifie les conditions d'éligibilité au regard de sa situation professionnelle : <u>Cliquez et consultez la rubrique «Qui est concerné par</u> <u>le Projet de Transition Professionnelle ? »</u>







### <u>Constitution du dossier PTP en ligne sur les espaces</u> <u>personnels</u>

<u>Cliquez et consultez la rubrique «Quelles sont les démarches</u> à effectuer pour en bénéficier ? »

Avant de remplir le dossier, le bénéficiaire s'assure, avec son centre de formation :

- que l'organisme de formation est bien référencé décret qualité N° 2015-790 du 30 juin 2015 - DATADOCK; ou QUALIOPI au 01/01/522
- que la formation proposée soit certifiante <u>(inscrite au RNCP ou au</u> <u>Répertoire spécifique ou Habilitation reconnue)</u>
- qu'il démarre son dossier au maximum dans les 4 mois avant début de la formation
- Qu'il respecte les délais : Dates des commissions et délais 2022

Comment compléter le dossier en ligne ?

- rendez-vous dans votre Espace Personnel
- rubrique « PTP en cours»



Consultez les étapes du dossier PTP en ligne Consultez l'aide au remplissage en ligne du dossier

Tant que le dossier est en cours de complétude par le bénéficiaire, l'organisme de formation ou l'employeur, il est disponible dans l'espace personnel > PTP – Il a un numéro de dossier temporaire.





2 Importation du dossier dans notre système \_\_\_\_

### Importation du dossier dans le système de gestion de TRANSITIONS PRO

Une fois le projet PTP importé sous forme de dossier, il est disponible dans votre espace personnel> **dossiers** et un numéro de dossier définitif lui est attribué.



(Le bénéficiaire reçoit un mail avertissant de la réception du dossier Dispositif PTP chez TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE)







3 Le dossier est enregistré et budgété

Info ! Limitation stage pratique > cliquez ici

### Le dossier est enregistré et budgété par le gestionnaire de <u>dossiers</u>

Le dossier est alors « En cours d'instruction ». Cette étape peut durer quelques jours à quelques semaines.

Dossier en cours d'instruction

Les gestionnaires de dossiers de TRANSITIONS PRO calculent le coût financier du dossier en termes de rémunération (formation sur Temps de Travail), de coût pédagogique et éventuellement de frais annexes.

**Ils peuvent être amenés à réclamer** des éléments complémentaires, au bénéficiaire, au centre de formation ou à l'employeur.

S'il manque des éléments, le dossier sera « En attente de pièces »

Dossier en attente de pièces obligatoires

NB : C'est TRANSITIONS PRO qui se charge de créer le **dossier CPF** sur le site **moncompteformation.gouv.fr** 







Le projet est analysé et évalué par le référent de parcours

Le dossier est alors « En cours d'instruction ». Cette étape peut durer quelques jours à quelques semaines.

Dossier en cours d'instruction

Les référents de parcours de TRANSITIONS PRO analysent le projet de formation.

Ils peuvent être amenés à réclamer des éléments complémentaires, au bénéficiaire ou au centre de formation.







5 Décision de la Commission d'Instruction

Le bénéficiaire reçoit un mail indiquant la date de présentation en Commission.

Dossier complet pour la commission

Le dossier est examiné par la CPIR, qui prend une décision d'accord ou de refus

<u>Cliquez et consultez les dates des commissions d'instruction</u> <u>pour 2022</u>

<u>Cliquez et consultez la rubrique «Comment est examinée ma</u> <u>demande de financement ? »</u>

En cas de refus, cliquez et consultez la fiche pratique







La notification de décision est disponible dans les espaces personnels :M

## La notification d'accord ou de refus de financement est disponible sur les espaces personnels

Si la demande de financement est acceptée, le bénéficiaire, le centre de formation et l'employeur seront informés chacun sur son espace personnel, pour les modalités de prise en charge (montant du coût pédagogique et la rémunération pris en charge).

Si la demande de financement est refusée, le bénéficiaire sera informé sur son espace personnel des raisons du refus et des possibilités de recours.

Dossier refusé

Le centre de formation et l'employeur seront également informés du refus du dossier.

La notification de décision (acceptation ou rejet) **est accessible sur les espaces personnels,** dans la rubrique "Mes dossiers" puis dans l'onglet "Documents" qui est accessible en cliquant sur la loupe en haut à droite.

Elle est visible en ligne dans les 48h suivant la date de Commission.

En cas de refus, un recours est possible dans les 2 mois





6



7 Le bénéficiaire charge dans son espace la notification de décision signée

## **Concerne uniquement le bénéficiaire**

Aucun document n'est nécessaire à retourner à TRANSITIONS PRO à cet stade, par le centre de formation, ou l'employeur







8 Démarrage de l'action de formation & M & M

## Entrée en formation

## Aucun autre document n'est nécessaire à ce stade pour TRANSITIONS PRO

# Que se passe-t-il en cas d'accord de la CPIR ?



<u>Cliquez et consultez : Rémunération, frais pédagogiques et</u> <u>de mobilité... Quelle prise en charge ?</u>







Transmission chaque mois des certificats de réalisation sur le site de TRANSITIONS PRO

9

### Documents à compléter durant la formation – déclenchement des remboursements

Mensuellement, l'organisme de formation complète les certificats de réalisation sur l'espace personnel du site internet de TRANSITIONS PRO, en fonction de la présence du bénéficiaire en formation.

L'organisme de formation certifie la saisie en cochant la case correspondante, l'employeur (salariés en CDI et intérimaires) reçoit alors une notification l'invitant à certifier les heures de formation réalisées par son employé.

**L'employeur** (salariés en CDI et intérimaires) valide ces éléments sur son espace personnel du site internet de TRANSITIONS PRO.

Nous sommes avertis dès que le certificat est certifié par les deux parties.

L'organisme de formation dépose sa facture mensuelle en parallèle dans l'espace personnel ainsi que la convention de stage selon le mois concerné.

Les règlements sont ensuite effectués par virement, au fur et à mesure de la réception des certificats de réalisation en fonction du nombre d'heures réalisées mensuellement.









<u>Clôture du dossier</u>

### Vous n'avez aucun document à nous transmettre.

Dossier soldé



A quoi sert votre espace personnel ?

Votre espace personnel sur notre site est votre outil de gestion de vos dossiers en cours avec Transitions Pro Centre Val de Loire. Vous pourrez suivre l'état d'avancement des dossiers, nous transmettre des documents, suivre les virements, échanger avec nos services.

